

Pardon? – La perte auditive chez les aînés

Environ 40 % des personnes de plus de 75 ans souffrent d'un grave problème auditif. La perte auditive constitue la troisième plus fréquente affection chronique chez les aînés, devancée seulement par l'arthrite et l'hypertension.

Les effets de troubles auditifs non détectés et non traités peuvent être très graves et nous ne devrions pas passer les plus belles années de notre vie privés de toute communication. Si vous soupçonnez un trouble auditif, agissez sans tarder. Communiquez avec un audiologiste, un professionnel formé pour évaluer et traiter les personnes ayant des troubles auditifs. Consultez les Pages Jaunes ou visitez notre site Web pour trouver un orthophoniste ou un audiologiste près de chez vous : **www.caslpa.ca**.

Il n'est jamais trop tôt pour passer une épreuve auditive. La perte auditive chez l'adulte peut débiter dès la trentaine ou la quarantaine.